



Métier d'enseignant : Pas de revalorisation en vue, bien au contraire !



Loin de formuler des propositions concernant la revalorisation de la condition enseignante, sujet qu'elle ne traite pas, la Commission Pochard se concentre essentiellement sur les mesures « managériales » à appliquer au système éducatif, fusse au prix d'importantes dégradations des conditions de travail et d'emploi des personnels.

Ce rapport présente une dissymétrie de traitement évidente entre le second et le premier degré pour lequel l'une des principales mesures annoncées préconise la mise en place d'Établissements Publics d'Enseignement Primaire.

Cette disposition, prévue de longue date ne recueille pas l'assentiment des personnels.

Dans le second degré, c'est dans un contexte de suppressions massives de postes, appelé à s'amplifier dans les prochaines années, que ce livre vert propose un mode de gestion dont la principale finalité est de rendre l'emploi plus flexible.

Disposer d'enseignants qui ont une polyvalence, disciplinaire et par niveau d'enseignement, induira un bouleversement de la formation des enseignants et de leur mode de recrutement.

Le rapport préconise ainsi d'aller vers la bivalence dans le second degré.

Une de ses propositions vise à la remise en cause des concours au profit de recrutements décentralisés, contractualisés, véritable convention de gré à gré entre l'enseignant et son futur employeur.

Voilà qui fait le lien avec un déroulement de carrière plus individualisé, plus évalué, fondé et sur le mérite, l'investissement personnel et la performance.

C'est aussi un bouleversement, tant au point de vue du temps de travail qui serait annualisé que des missions des enseignants qui seraient élargies.

C'est enfin un bouleversement de l'organisation pédagogique de la scolarité où une application différenciée des horaires conduira, dans le cadre d'une autonomie sans moyens supplémentaires, à une mise en concurrence des établissements.

L'augmentation de la rémunération est exclusivement axée sur le principe d'heures supplémentaires et d'indemnités dont le versement serait conditionné à une multiplication des tâches et de la présence dans les établissements.

L'absence de toute proposition de réelle revalorisation salariale que nous ne concevons pas sans une revalorisation indiciaire, et alors que c'est une attente forte des enseignants, vide de son sens l'objet même de ce rapport.

Devant cet ensemble de mesures négatives, recettes innovantes ou déjà connues, dont plusieurs écornent sérieusement le statut général de la Fonction publique, il est évident que, pour la CGT, les enseignants devront « aller chercher » leur revalorisation eux-mêmes en l'imposant, par le développement de leurs actions, au ministre et au gouvernement.

Montreuil, le 5 février 2008